

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la susdite municipalité, qu'il y aura séance **ordinaire** du conseil municipal le lundi **6 mai 2019** à 20 heures à la Mairie, 7 rue du Dr-Wilfrid-Locat à Saint-Roch-de-l'Achigan.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effets :

La demande de dérogation mineure vise à permettre l'érection d'une clôture de plus de 1 mètre de hauteur dans les marges avant de propriété alors que le règlement de zonage ne permet pas de clôture dépassant 1 mètre dans les marges avant.

Identification du site concerné:

L'immeuble est situé sur le lot 3 572 352 du cadastre officiel du Québec et est situé au 551 rue J-Oswald-Forest à Saint-Roch-de-l'Achigan, propriété Société en commandite JJB.

Toute personne intéressée désireuse de se faire entendre sur la présente demande de dérogation mineure est priée de se présenter à l'assemblée du conseil municipal stipulée ci-dessus.

Donné à Saint-Roch-de-l'Achigan ce 18^{ième} jour du mois d'avril 2019.

Nicole Renaud
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim